



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Laon, le 26 mai 2014

dossier de presse

**Prévention de la délinquance
Convention de "Participation citoyenne"
canton de Rozoy-sur-Serre**

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15

Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr

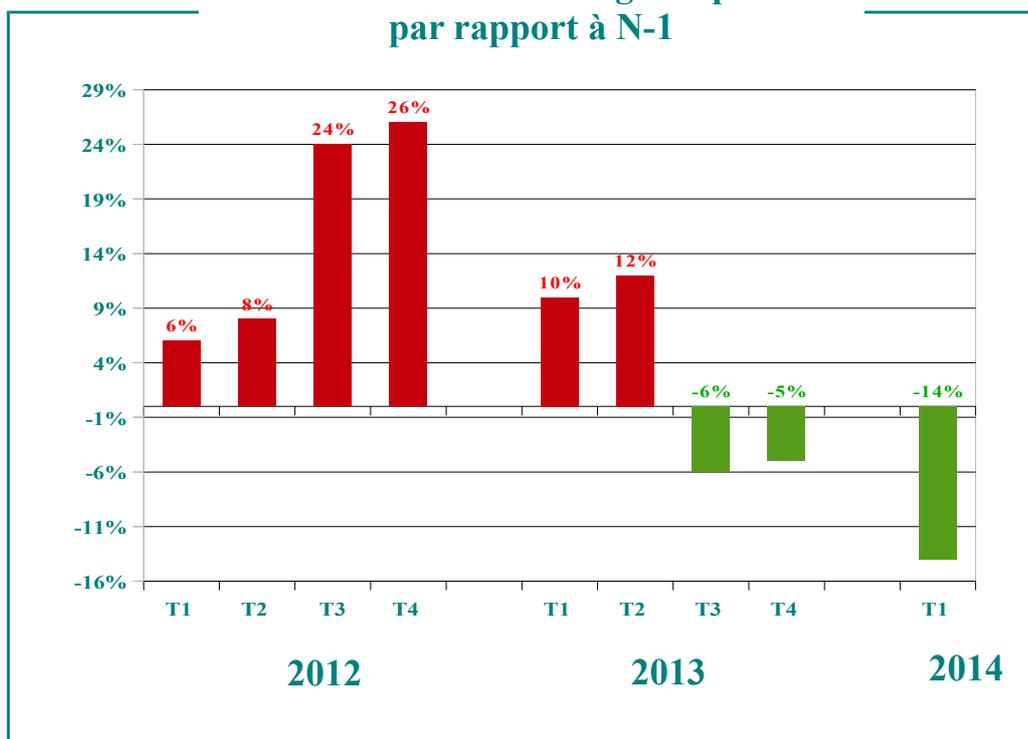
<https://www.facebook.com/prefetdelaisne>

<http://www.aisne.gouv.fr>

CAMBRIOLAGES

1 – Dans le département

Évolution des cambriolages depuis 2012 par rapport à N-1



Au cours de l'année 2013, les atteintes aux biens et cambriolages se sont stabilisés (+0,3 %) . L'analyse des chiffres montre qu'une **décrue s'est amorcée au 3^{ème} trimestre 2013 (-6%)**, après une augmentation entre 2010 et 2012 de 30 % des cambriolages et une poursuite de cette tendance au 1^{er} semestre 2013. Cette décrue s'est confirmée au 4^{ème} trimestre 2013 (-5%) et se poursuit au cours de ce premier trimestre 2014 (-14%).

Au cours du 1^{er} trimestre 2014, 108 cambriolages de moins ont été enregistrés par rapport à la même période 2013, soit une baisse significative de 14 % passant de 770 faits en 2013 à 662 faits en 2014.

Parallèlement, le taux d'élucidation a augmenté de 2,5 points en ce qui concerne les cambriolages passant de 10,5 % à 12,9%.

Cette augmentation du taux d'élucidation s'explique par :

- l'emploi, par les services de police et de gendarmerie de l'Aisne d'outils de la police scientifique ;
- l'esprit citoyen de la population : il faut encourager cette prise de conscience des habitants qui, en n'hésitant pas à faire le 17, participent efficacement à la lutte contre la délinquance.

Face à ce phénomène, les forces de sécurité se sont pleinement mobilisées et de nombreuses initiatives ont été lancées dans notre département en 2013.

2 – Dans le canton de Rozoy-sur-Serre

Entre le 1^{er} trimestre 2013 et le 1^{er} trimestre 2014, les chiffres de la délinquance dans le canton de Rozoy-sur-Serre sont en baisse significative :

- le nombre de délits constatés passe de 67 faits à 37 faits ;
- le nombre de cambriolages constatés passe de 70 faits à 21 faits ;

Le nombre de cambriolages concerne majoritairement les habitations principales (7 cambriolages pour le 1^{er} trimestre 2013 et 3 cambriolages pour le 1^{er} trimestre 2014).

Les services de l'État, les forces de l'ordre et les collectivités territoriales sont mobilisées pour lutter contre les faits de délinquance sur ce territoire et renforcer la sécurité dans le canton de Rozoy-sur-Serre.

La signature d'une convention « participation citoyenne » permettra de renforcer les politiques publiques en matière de sécurité et de consolider les résultats déjà encourageants obtenus sur le canton.

3 - Plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée

Le 29 octobre 2013, le Préfet de l'Aisne a présenté le plan départemental de lutte contre les cambriolages et vols à main armée, véritable document stratégique de lutte contre les faits de délinquance. Ce plan répond aux caractéristiques du département et fixe les objectifs et les actions mis en œuvre par les services de sécurité de l'Aisne. Construit sur la base d'un diagnostic territorial précis, il s'articule autour de trois axes :

- occupation du terrain et contrôle des flux ;
- moyens d'investigation et le recours à la Police Technique et Scientifique ;
- rapprochement forces de sécurité-population et prévention.

4 - Dispositif « Participation citoyenne »

À ce jour, 251 communes ont signé une convention « Participation citoyenne ». Ce dispositif a vocation à contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant une relation entre les forces de l'ordre et la population. En effet, les habitants signalent, au Maire, à une personne référente ou directement à la gendarmerie ou à la police, les faits qui ont défavorablement attiré leur attention. Ce signalement, via un appel au 17 qui peut être effectué 24h/24, entraîne l'intervention d'une patrouille sur les lieux signalés.

Les Maires sont des relais majeurs entre les forces de sécurité et la population, puisqu'ils peuvent au cours de réunions publiques ou au sein de leur bulletin municipal rappeler l'existence d'une telle procédure d'alerte. L'adhésion des Maires du département à cette procédure sera encouragée et poursuivie dans les années à venir afin de renforcer le lien Forces de sécurité-population et contribuer à réduire le sentiment d'insécurité que peuvent ressentir tant les habitants des communes rurales que les habitants des agglomérations du département.

5 - Dispositif « Alerte commerces SMS »

Le département de l'Aisne a été l'un des précurseurs en ce qui concerne le dispositif alerte commerce. Il est en effet le premier département du Nord-Est à avoir mis en place ce dispositif, via la signature d'un partenariat entre la gendarmerie nationale, la police nationale, la préfecture et la chambre de commerce et d'industrie le 3 juin 2013. L'adhésion des commerçants est gratuite et se réalise en ligne sur le site de la CCI de l'Aisne.

Il s'agit d'un dispositif de prévention qui permet d'informer les commerçants par SMS de faits délictueux (vols à main armée, vols à l'étalage, escroqueries par faux moyens de paiement, etc.) venant de se produire dans un commerce situé à proximité de leur établissement. Une diffusion rapide de l'alerte permet de renforcer la vigilance des commerçants et éviter la répétition des faits. Aujourd'hui environ 1.260 commerçants sont inscrits au sein du dispositif.

En 2013, 52 alertes ont été lancées auprès des commerçants. Le nombre important d'adhérents indique le succès du dispositif et son rôle majeur en matière d'information et de création de liens entre les commerçants et les forces de l'ordre. La pérennisation et le développement de ce dispositif seront encouragés dans les années à venir afin de lutter contre les délits frappant les commerces du département.

En 2014, les services ont lancé 21 alertes correspondant à 7292 SMS envoyés.

Depuis le lancement du dispositif, ce sont donc 73 alertes, soit 17 599 SMS envoyés.

Sur le même modèle, un protocole "alerte élus par SMS" visant à impliquer systématiquement les Maires dans la prévention de la délinquance dans leur commune a été proposé à titre expérimental dans l'arrondissement de Vervins. Ce dispositif a reçu un accueil favorable du président de l'association des Maires de l'Aisne qui souhaite élargir ce dispositif d'ici la fin du premier semestre 2014 à l'ensemble des élus du département.

Le dispositif compte actuellement 1379 commerçants inscrits, et 1436 ont fait une demande.

6 – Pré-plainte en ligne (PPEL)

Depuis le 4 mars 2013, le dispositif de pré-plainte en ligne est mis en place dans le département. L'Aisne faisait partie de la troisième phase du déploiement national. Ce dispositif vise à améliorer les démarches pour les usagers victimes d'infractions. Il permet de réduire le délai d'attente de dépôt de plainte pour les atteintes contre les biens, dans le cas où la victime ne connaît pas le ou les auteurs du délit. La victime effectue une télé-déclaration sur le site dédié et choisit le jour de son rendez-vous : cependant, la plainte n'est juridiquement valable qu'après contact avec un officier ou agent de police judiciaire et signature du procès-verbal.

Si les débuts ont été timides, le dispositif commence à être utilisé par les victimes. En 2013, 1.105 PPEL ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie.

PLAN ANTI-CAMBRIOLAGES

16 mesures centrées sur l'occupation du terrain et le contrôle, l'investigation et la prévention

Élaboré par les forces de l'ordre du département (Police et Gendarmerie), ce plan s'articule en 3 axes, déclinés en 16 mesures. Il reprend les priorités stratégiques du plan national présenté le 25 septembre par le Ministre de l'Intérieur, et a été conçu pour apporter une réponse ferme et globale à la recrudescence de cambriolages dans le département. Ses 16 mesures permettront ainsi de mobiliser l'ensemble des moyens humains et matériels des forces de l'ordre, mais également les élus locaux, les commerçants et les citoyens.



<u>AXE 1</u> : Occupation du terrain et contrôle des flux	<u>AXE 2</u> : Moyens d'investigation et recours à la Police Technique et Scientifique	<u>AXE 3</u> : Rapprochement Police-population et Prévention
<u>Mesure 1</u> : Poursuivre la mise au point d'un diagnostic local précis	<u>Mesure 8</u> : Optimiser le recueil de plainte et approfondir les enquêtes de voisinage	<u>Mesure 12</u> : Poursuivre la signature de conventions « Participation citoyenne »
<u>Mesure 2</u> : Intensifier l'occupation du terrain en multipliant les patrouilles	<u>Mesure 9</u> : Constituer des cellules d'enquête spécialisées sur les cambriolages	<u>Mesure 13</u> : Intensifier les campagnes d'information grand public ou ciblées
<u>Mesure 3</u> : Adapter les horaires et le calendrier des opérations	<u>Mesure 10</u> : Systématiser le recours à la PTS et mutualiser les moyens	<u>Mesure 14</u> : Étendre le dispositif « Alerte commerces par SMS »
<u>Mesure 4</u> : Renforcer le contrôle des flux et le travail d'échange avec la Belgique	<u>Mesure 11</u> : Cibler et lutter contre les activités de recel et de revente d'objets dérobés	<u>Mesure 15</u> : Élargir le déploiement du dispositif « Alerte élus »
<u>Mesure 5</u> : Mobiliser le dispositif de « Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation »		<u>Mesure 16</u> : Développer les bases d'un partenariat avec les assureurs
<u>Mesure 6</u> : Renforcer la coordination avec les polices municipales		
<u>Mesure 7</u> : Multiplier les opérations de contrôle conjointes Police-Gendarmerie		